



Rachat maison famille concubin

Par **ptitepuce**, le 17/02/2017 à 09:58

Bonjour, voici mon problème :

Mon ami (nous ne sommes ni marié ni pacsés) possède une maison qu'il a racheter à son père et à son frère (la maison était en indivision, il a racheté leurs parts).

Je souhaiterais racheter la moitié de la maison, mais on me dit que la maison doit être estimé et que je dois attendre car sinon l'achat de la maison pourrait être considéré comme un don déguisé ? J'avoue que je suis un peu perdu et je souhaiterais savoir sous quel délai je peux racheter la maison ?

Par **youris**, le 17/02/2017 à 11:16

bonjour,

pas besoin d'estimation, il suffit que votre ami et vous tombiez d'accord sur le prix de vente qui ne doit pas être trop éloigné du prix du marché.

si vous payez le prix prévu par votre ami, il n'y a pas de donations déguisée.

vous pouvez consulter un notaire qui sera nécessaire pour établir l'acte authentique de vente.
salutations

Par **youris**, le 17/02/2017 à 18:13

J'ai bien précisé dans la phrase précédente " le prix de vente qui ne doit pas être trop éloigné du prix du marché. "

Par **Visiteur**, le 17/02/2017 à 19:57

Bonsoir,

J'ai pour habitude de faire le tour complet d'un tel sujet.

Il manque des données, mais si vous achetez au vrai prix et que votre ami a acquis à bas prix auprès de sa famille, c'est cette vente là qui peut être redressée par le fisc.

Par **ptitepuce**, le 28/02/2017 à 17:52

bonjour, justement mon ami a acheter la maison à bas prix il y a quelques mois. Et je souhaiterais savoir à partir que quand je peux lui racheter la moitié (sans avoir de problèmes avec le fisc) et sous quelles conditions ?
Merci